

REGLEMENT DU JEU
« Jeu Concours Routine Lierac »
(Ci-après le « Règlement »)

Nous vous remercions de votre intérêt pour le Jeu Concours Routine Lierac (ci-après le « **Jeu** »), sans obligation d'achat, organisé par la **Société Organisatrice**, Laboratoire Native, société par actions simplifiée au capital de 6.500.000 euros, ayant son siège social au 4 rue Euler 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 882773658, agissant pour sa marque Lierac.

Nous vous invitons à lire attentivement le présent Règlement qui régit votre participation au Jeu.
La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement, ainsi que les conditions d'utilisation de le Site qui sont accessibles directement depuis le Site.

Ce Règlement peut être consulté sur le Site <https://fr.lierac.com> pendant toute la Durée du Jeu, telle que définie à l'Article 1 ci-dessous.

Il peut également être adressé, gratuitement, à toute personne qui en fait la demande, pendant la Durée du Jeu, auprès de la Société Organisatrice, à l'adresse suivante : france@lierac.com

ARTICLE 1 : DUREE ET ETENDUE GEOGRAPHIQUE DU JEU

Le Jeu se déroulera du 12 novembre 2026 de 00h00 au 25 novembre 2026 à 23h59 (ci-après la « **Durée du Jeu** »).

Le Jeu est ouvert exclusivement aux personnes physiques visées à l'Article 3.1 du présent Règlement résidant en France Métropolitaine (Corse comprise).

Ce Jeu est organisé directement sur le site Internet Lierac France <https://fr.lierac.com>.

ARTICLE 2 : DEFINITIONS

Dans le cadre de ce Règlement, les termes commençant par une majuscule auront les significations suivantes :

« **Gagnant** » désigne le ou la Participant(e) désigné(e) gagnant(e) du Lot par la Société Organisatrice selon les conditions de l'Article 4.1 ;

« **Jeu** » désigne le présent jeu en ligne « Jeu Concours Marie Claire Lierac » ;

« **Lot** » désigne le(s) produit(s) ou service(s) proposé(s) par la Société Organisatrice remporté(s) par le(s) Gagnant(s) et détaillés à l'Article 4.2 ;

« **Participant** » ou « **vous** » désigne le ou la participant(e) au Jeu qui remplit les conditions énumérées à l'Article 3 ;

« **Site** » désigne le site accessible à l'adresse suivante <https://fr.lierac.com> sur laquelle se déroule le Jeu.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

3.1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION DES PARTICIPANTS

La Participation au Jeu est soumise à l'obligation de remplir le formulaire sur le site <https://fr.lierac.com>, selon les étapes prévues à l'article 3.2 ci-dessous.

Le Jeu est ouvert uniquement aux personnes capables juridiquement (personnes âgées de plus de 18 ans à la date de début du Jeu et non frappées d'une incapacité). La Société Organisatrice pourra vous demander de lui faire parvenir une photocopie d'un justificatif d'identité.

Une seule participation par adresse électronique et par personne est autorisée (même adresse postale, même nom de famille et prénom et même compte utilisateur).

Ne peuvent participer : (i) les membres du personnel de la Société Organisatrice et (ii) les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu, ainsi que leurs familles respectives (c'est-à-dire les personnes d'un même foyer fiscal). A cet effet, un justificatif d'identité pourrait vous être demandé.

La participation au Jeu se fait exclusivement via le Site.

Par ailleurs, votre inscription ne pourra être prise en compte si vous ne remplissez pas les modalités de participation énoncées au présent article. Vous vous engagez à compléter le formulaire d'inscription de bonne foi, étant entendu que toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte. Vous acceptez que les données que vous nous soumettez et qui sont stockées dans nos systèmes d'information soient exactes et valent preuve de votre identité. Nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de toute éventuelle modification de ces données.

3.2. DEROULEMENT DU JEU

Le Participant est invité à s'inscrire au Jeu sur le Site et de valider son inscription au Jeu :

- En cliquant sur le lien <https://fr.lierac.com/cms/jeu-concours-premium-2025> accessible via les post sponsorisés, par mail pour les abonnés de la newsletter Lierac et sur le site tel que mentionné à l'Article 1 ;
- En remplissant tous les champs du formulaire ;
- En validant le formulaire tout en acceptant le règlement du jeu

Si vous gagnez, vous serez informé dans un délai de maximum 2 mois après votre participation au Jeu, par courrier électronique.

3.3. DISPOSITIONS GENERALES

La participation au Jeu se fait uniquement via le Site (et le cas échéant dans la rubrique/page dédiée) conformément aux instructions décrites sur le présent Règlement. Pour toute question vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : france@lierac.com.

Toute tentative de fraude entraînera immédiatement la disqualification du Participant visé. D'une manière générale, les Participants s'abstiendront de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent Règlement. La régularité de la participation au Jeu pourra être vérifiée par les divers moyens techniques dont dispose la Société Organisatrice.

Il est interdit aux Participants ou à tout tiers, par quelconque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'influencer les résultats par un moyen automatisé ou déloyal la validité de la désignation du ou des Gagnant(s). Le(s) Lot(s) ne saurait(en)t être attribué(s) à l'auteur ou au bénéficiaire d'une fraude ou de tout autre procédé déloyal.

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile. Toute manœuvre frauduleuse ou déloyale avérée entraînera la disqualification immédiate, définitive et sans préavis du Participant.

D'une manière générale, le Participant s'interdit de publier tout contenu qui serait (i) préjudiciable, menaçant, illégal, diffamatoire, non autorisé, abusif, injurieux, malveillant, incitant à la violence, à la discrimination, à la haine raciale, religieuse ou ethnique, vulgaire, obscène, portant atteinte à la vie privée ou aux droits à l'image, (ii) permettant l'identification d'une personne notamment en révélant son adresse et son numéro de téléphone ou portant atteinte à sa vie privée ou à son intégrité physique ou morale, (iii) portant atteinte aux titulaires de droit sur des marques, textes, photographies, images, vidéos, etc. (iv) contraire aux conditions d'utilisation de le Site et en particulier constituant un outrage aux bonnes mœurs et une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits.

De même, les contenus mettant en avant des personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisés.

Les publications feront l'objet d'une modération et d'un contrôle à la discrétion de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice se réserve expressément le droit de refuser la participation de toute personne dont la publication contreviendrait à ces exigences.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET LOTS

4.1 DESIGNATION DES GAGNANTS

Le nombre de Gagnants du Jeu sera de : 20 gagnants

Un tirage au sort sera réalisé par les équipes de la Société Organisatrice parmi les Participants afin de déterminer les Gagnants. Il sera effectué dans les 2 semaines après la fin du jeu entre le 26 novembre et le 10 décembre 2025.

Les gagnants désignés obtiendront leurs Lot défini à l'Article 4.2 ci-après.

Les gagnants seront informés par courrier électronique à l'adresse indiquée lors de sa participation.

4.2 LOTS

Le Jeu est doté de 1 lot de soins. Le gagnant recevra le lot correspondant au choix réalisé dans le formulaire à la question concernant sa gamme préférée.

Détail du lot :

- Le Sérum Absolu 30 ml
- Le Masque Absolu 50 ml

Tout ce qui n'est pas détaillé ci-dessus reste à la charge du Gagnant

Les Gagnants recevront leur Lot dans un délai 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la réception du courrier électronique/autre moyen de confirmation.

Le Lot est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne que le Gagnant. Le Lot ne pourra pas donner lieu à contestation, ni donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire, ni à son échange ou remplacement. Il est entendu toutefois que la Société Organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment au Lot proposé, un autre Lot d'une valeur équivalente.

La Société Organisatrice ne sera pas tenue d'attribuer le Lot, si le Gagnant (i) n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription ou (ii) ne s'est pas conformé au présent Règlement.

ARTICLE 5 : CONTENUS ET DROITS DE LA PERSONNALITE

Dans le cadre du Jeu, en tant que Participant, vous autorisez expressément et gratuitement la Société Organisatrice à envoyer des offres commerciales concernant les produits de la marque Lierac à l'adresse communiquée lors de la participation.

ARTICLE 6 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du Jeu font l'objet d'un traitement par la Société Organisatrice et le cas échéant par ses partenaires dument habilités afin de Participer au Jeu et s'abonner à la newsletter.

Nous conservons vos données à caractère personnel uniquement le temps nécessaire pour atteindre la finalité pour laquelle nous détenons ces données, pour répondre à vos besoins ou pour remplir nos obligations légales.

Pour établir la durée de conservation de vos données, nous appliquons les critères suivants :

- Si vous participez au Jeu, nous conservons vos données à caractère personnel pendant toute la durée du Jeu et le temps nécessaire à la distribution des Lots ;
- Si vous nous contactez dans le cadre d'une demande relative au Jeu, nous conservons vos données à caractère personnel pendant toute la durée nécessaire au traitement de votre demande ;
- Si vous avez consenti à recevoir des messages de prospection commerciale, nous conservons vos données à caractère personnel jusqu'à ce que vous procédiez à votre désinscription ou jusqu'à ce que vous nous demandiez de les supprimer ou à l'issue d'une période d'inactivité (aucune interaction active avec les marques) définie conformément aux réglementations et instructions au niveau local.

Conformément aux législations et réglementations relatives à la protection des données à caractère personnel applicable(s), vous bénéficiez des droits d'accès, d'effacement, de rectification et de portabilité des données vous concernant ainsi que du droit de limitation et d'opposition au traitement de ces données. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier, accompagné d'une photocopie d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante :

Laboratoire Native
Service Juridique / Données personnelles
Jeu Concours Routine Complète Premium Lierac
54 rue de Monceau
75008 Paris

Ou à l'adresse électronique suivante : cil@laboratoire-native.com

Les Participants qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation.

Les informations collectées dans le cadre du Jeu pourront être utilisées par la Société Organisatrice à des fins de prospection commerciale, sous réserve d'avoir obtenu votre accord préalable via la case à cocher présente sur le formulaire d'inscription au Jeu.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

La Société Organisatrice est responsable de la délivrance des Lots valablement et effectivement gagnés ainsi que de la collecte des données à caractère personnel conformément à l'Article 6.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages liés à l'utilisation du réseau Internet, dont, sans que cette liste soit limitative :

- la mauvaise transmission et/ou réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ; et
- tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice fera des efforts pour permettre un accès au Jeu sur le Site à tout moment. Cependant, la Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès à le Site et au Jeu qu'il contient. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

La Société Organisatrice ne saurait être tenu pour responsable en cas de force majeure ou d'événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers. En outre, la Société Organisatrice ne peut être tenu responsable pour toutes conséquences dans la Participation au Jeu si vous communiquez des informations erronées, approximatives ou incomplètes et, en tout état de cause, la Société Organisatrice ne saurait être tenu pour responsable des dommages indirects liés à votre participation au Jeu tels que, de manière non exhaustive, la perte de profits ou de revenus ou la perte de clientèle.

Par ailleurs, il ne sera attribué qu'un Lot par Gagnant dans l'hypothèse où un bug informatique entraînerait par erreur la délivrance de plusieurs messages « gagnants » à un seul et même destinataire.

Si une défaillance dans le système de détermination des Gagnants survenait entraînant la désignation d'un nombre excessif de Gagnants, la Société Organisatrice ne saurait être engagé à l'égard de l'ensemble des Participants au-delà du nombre total de Lots annoncés dans le présent Règlement et dans la publicité. Dans l'hypothèse d'une telle défaillance, la Société Organisatrice pourra décider de déclarer nul et non avenu l'ensemble du processus de détermination des Gagnants et d'annuler le Jeu, et à son choix, d'organiser à nouveau le Jeu à une période ultérieure. La Société Organisatrice se réserve toutefois la possibilité de ne pas procéder à l'annulation du Jeu et d'attribuer les Lots valablement gagnés si la détermination des Gagnants effectifs est techniquement réalisable dans des conditions équitables pour tous les Participants.

Si des circonstances exceptionnelles l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, écourter, proroger, modifier, annuler ou suspendre le Jeu. Dans ce cas, nous vous en informerons dans les meilleurs délais via le Site. Toute modification sera intégrée dans le présent Règlement.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DU REGLEMENT

Nous pouvons être amenés à modifier le présent Règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable.

Toute modification sera intégrée dans le présent Règlement, fera l'objet d'une annonce sur le Site.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de deux (2) mois après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse postale suivante:

Laboratoire Native
Service Juridique
54 rue de Monceau
75008 PARIS

Tout litige né à l'occasion du présent Jeu sera soumis aux tribunaux français compétents.
